

# Arrêté temporaire n° 25 ATO 238 Portant réglementation de la circulation

# **AVENUE LEONARD DE VINCI**

Monsieur Le Maire de la Ville d'Amboise.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 411-8,

**VU** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

**VU** l'arrêté municipal n°SG-2023-06 portant délégation de signature à Monsieur Jean CORNUAULT, 6ème adjoint,

**VU** la demande émise par AUX PROFESSIONNELS REUNIS demeurant 472 rue Edouard Vaillant BP 61155 37011 TOURS CEDEX 1 aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

**CONSIDÉRANT** qu'un déménagement rend nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 24/09/2025 au 25/09/2025 AVENUE LEONARD DE VINCI,

# ARRÊTE

#### Article 1

À compter du 24/09/2025 et jusqu'au 25/09/2025, la circulation est alternée par B15+C18 ou K10 105 AVENUE LEONARD DE VINCI.

## Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, AUX PROFESSIONNELS REUNIS.

# Article 3

Monsieur Le Maire de la Ville d'Amboise et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Amboise, le 11 septembre 2025 L'Adjoint au Maire délégué à la voirie

lean CORNUAUL

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pour à faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.